



Destruction placard et surprise!

Par **missclaire77**, le 11/01/2011 à 11:06

Bonjour,

Suite à une autorisation de l'agence et du propriétaire, j'ai détruis le placard de ma pièce principale qui avait été fait maison et qui prenait beaucoup trop de place. La pièce est mansardé avec poutres apparentes je précise. Seulement, lorsque j'ai commencé à démonter le toit du placard qui était collé au plafond, j'ai découvert que les planches servaient d'isolation. Effectivement derrière ce fameux placard se trouve les tuiles. Et en plus, il y a des trous partout entre les planches et a certain endroits, c'est bouché avec des sacs. Enfin bref ni fait, ni à faire, j'ai été stupéfaite. Je croyais démonter un simple placard, je me suis retrouvé avec des tuiles comme plafond. Le placard servait en fait de cache misère.

Que dois-je faire?Quels sont mes droits? Est ce à moi de réparer l'isolation vu que c'est moi qui est demandé à détruire ce placard?Mais le propriétaire aurait du me prévenir que si je détruisais le placard, je devrais refaire l'isolation! Détruire un placard, c'est banal...en apparence...

Merci de vos conseils,

Claire